

**Rue du Luxembourg et rue de Franche-Comté -  
Aliénation de terrains à M. ROTH**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** M. Joseph ROTH a demandé l'acquisition à la Ville de deux bandes de terrains communaux situées l'une rue du Luxembourg, l'autre rue de Franche-Comté, afin d'y réaliser deux locaux à farine.

Un accord est intervenu avec M. ROTH sur la base suivante :

- cession par la Ville d'une parcelle de 30 m<sup>2</sup> à détacher d'une plus grande parcelle cadastrée section LR n° 171 et d'une autre parcelle de 21 m<sup>2</sup> à détacher d'une plus grande parcelle cadastrée section EO n° 123, soit au total 51 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 550 F/m<sup>2</sup>, pour une somme globale de 28 050 F. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de 28 050 F sera imputée au chapitre 922.210.00501.30100.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession à M. ROTH de deux bandes de terrains communaux aux conditions définies ci-dessus

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.